

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 8 FÉVRIER 2012**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Martine COATES, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Cathy MILLET, Matthieu MONIER, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Pascal GIRAUD procuration à Roger AULAGNE, Anne MARQUIS procuration à J-Marc CHAUVIN, Jacques GAUBERT procuration à Martine COATES, Patrick LARGUIER, Patricia PICARD-FOSSOYEUX.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **TARIF DES DROITS DE PLACE (MARCHÉ)**

Il est proposé de réviser les tarifs des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 afin de prendre en compte l'évolution de l'activité du marché hebdomadaire.

Les tarifs suivants sont approuvés :

	A l'unité	Au semestre
Etalage ordinaire	3,00 €	55,00 €
Camion itinérant	9,00 €	
Brocante/Vide- Grenier	100,00 €	

#### **MAINTIEN DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PIERRELATTE**

Il est donné lecture d'un courrier émanant de Monsieur le Maire de Pierrelatte par lequel il attire l'attention sur le projet de fermeture du site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Pierrelatte. Il est proposé de délibérer pour le maintien du site de Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pierrelatte

Accepté à l'unanimité.

#### **VALIDATION DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL EN SÉCURITÉ**

Le règlement de travail en sécurité concernant les agents communaux devait être modifié afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation.

Un projet de nouveau règlement a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire, qui a donné un avis favorable en date du 13 décembre 2011. Ce nouveau règlement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Accepté à l'unanimité.

## **CONVENTION SATESE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

Le service Gestion de l'Eau-SATESE du Département de la Drôme propose le renouvellement de la convention d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration.

Le coût restant à la charge de la commune a fortement évolué du fait de la baisse de l'aide de l'Agence de l'Eau à ce service.

La participation financière de la commune s'élève à 1 275 € pour l'année 2012, la convention prendra effet à la date de la signature et prendra fin au 31 décembre 2014.

Accepté à l'unanimité

## **ADHÉSION À UNE AUTRE PROVENCE INITIATIVE**

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à la plate-forme Une Autre Provence Initiative, association d'aide à la création d'entreprises. Cette adhésion a un coût 0,51 € par an et par habitant.

Accepté à l'unanimité

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL DU NOUVEAU RECEVEUR DU TRÉSOR PUBLIC**

Madame Florence FAURE est le nouveau receveur de la commune depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Il est proposé de lui allouer une indemnité de conseil au taux maximum.

Accepté à l'unanimité

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE À UNE SORTIE SCOLAIRE**

La commune est sollicitée pour attribuer une aide pour la sortie scolaire organisée pour la classe de CM2 de l'école élémentaire.

Accepté à l'unanimité.

## **PAIEMENT DES BONS CADEAUX**

Il avait été décidé d'offrir aux agents communaux, en guise de cadeau de fin d'année, des bons cadeau à utiliser chez les commerçants suziens.

La Trésorerie sollicite le Conseil Municipal pour que soit officialisée cette décision afin de pouvoir procéder au paiement des factures émises par les commerçants concernés.

Accepté à l'unanimité.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARPENTAGE**

Par délibération du 28 juillet 2011, il avait été décidé l'achat de parcelles au GFA Dessis. Il avait été convenu avec le cédant que les frais d'arpentage seraient remboursés par la commune.

Cet engagement n'ayant pu être spécifié dans l'acte notarié, il est proposé de rembourser directement au GFA Dessis la somme de 777,40 €.

Accepté à l'unanimité.

## **PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur Marc Perroux, conseiller municipal, a représenté la commune lors de la conférence de presse de la course cycliste du Paris-Nice, pour laquelle Suze la Rousse est une ville départ d'étape. Cette conférence de presse s'est tenue à Versailles, et ce déplacement a occasionné des frais qui ont été couverts par M. Perroux pour un montant de 203,16 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser ce montant à l'intéressé  
Accepté à l'unanimité.

## **ACHAT DE L'HÔTEL LE RELAIS DU CHÂTEAU**

En l'absence d'éléments suffisants, ce sujet n'est pas débattu.

## **DEFENSE DES DROITS DE PLANTATION DE LA VIGNE**

Il est donné lecture des courriers adressés par la Fédération des Syndicats de Producteurs de vins à Appellation Contrôlée de la Région Sud-Est et par l'Association des Elus de la Vigne et du Vin qui demandent la mobilisation des élus locaux sur le problème de la libération des droits de plantation de la vigne prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la Commission Européenne.

Il est donc proposé de soutenir l'action de ces organismes pour le maintien des droits de plantation de la vigne et s'opposer à leur libéralisation.

Accepté à l'unanimité.

## **DIVERS**

- Les élèves de la CLIS ont adressé aux élus du Conseil Municipal des dessins en remerciement pour le spectacle et le goûter de fin d'année.
- Il est évoqué les demandes de permis de construire pour des bâtiments anciens pour lesquels des projets de restauration sont envisagés. Ces projets génèreraient des difficultés supplémentaires de stationnement, par la création de nouveaux logements. Il est décidé de limiter la création de nouveaux logements dans le centre du village.
- Depuis vendredi 3 février, la municipalité a dû gérer des problèmes à l'école élémentaire liés au grand froid. Le chauffage est tombé en panne, et n'a pu être réparé avant lundi 6. L'école a donc été fermée lundi 6. De ce fait, les canalisations ont gelé, ce qui a provoqué des dégâts des eaux dans la nuit de lundi à mardi. Mardi 7, les élèves ont été partiellement accueilli par les enseignants. Mercredi 8, le maximum a été fait pour assurer un fonctionnement normal à partir de jeudi 9.